

Lexique de quelques mots d'ancien français rencontrés dans les actes notariés

Par Jean Michel MAGNIEZ

Advesture : récolte sur pied.

Afule : pièce de vêtement.

Airain, érain : alliage à base de cuivre.

Antenoise : animal (veau, agneau, chevreau ou porc) d'un an environ.

Aulne ou aune : unité de mesure de deux pieds et demi (en Bourgogne) soit 1,20 m.

Asselle, aissele : pièce de bois, madrier

Avestre, avestie : terreensemencée.

Advesture : récolte sur pieds.

Binot : petite charrue sans versoir permettant de creuser les sillons notamment pour planter les pommes de terre.

Bisaille : mélange de pois et de vesces cultivé pour le fourrage.

Blanc – bois et maréchaussée (droit de) : terme souvent rencontré dans les contrats du Haut-Pays et Boulonnais. Il correspond à une coutume de l'Ancien Régime du Boulonnais qui prévoyait que les enfants puînés héritaient des arbres, à l'exception des chênes, pourvus qu'ils ne servent pas de protection à la maison et au jardin fruitier (blanc-bois) ainsi que des granges et étables non contiguës à la maison (maréchaussée). L'aîné avait la possibilité de garder ces biens à condition d'en payer la juste estimation à ses frères et sœurs puînés.

Blaire, Blère : qui a la tête tachée de blanc.

Boisseau, boistiau, boistel, boittel : récipient en bois cerclé de fer d'une contenance d'une douzaine de litres, utilisé pour les céréales.

Boutoir : Instrument à tailler la corne du pied de cheval avant de ferrer.

Cattoire : ruche.

Caïelle, chaïelle : chaise

Cens : rente foncière dont un héritage était chargé envers le seigneur du fief.

Chenaillier, chénelier, chenellière : Ensemble de perches en bois disposées sous le toit d'une étable (chénel) permettant de recevoir du foin ou de la paille.

Cheraïne, cheraigne : dérivé d'un terme du patois local (chérangne) désignant une baratte battre le beurre.

Chevau-léger(s) : soldat(s) appartenant à une compagnie de cavalerie légère.

Chigeaux, chijaus : ciseaux

Coignette, ceignet : coin à fendre le bois.

Coeugnie, coignée : sorte de hache servant à fendre le bois.

Corlieu : jeu d'échec

Cotte et ligne : terme désignant le bien qui doit rester dans la filiation (lignage).

Cottièremment : se dit d'un bien ne dépendant pas d'un fief.

Cotterie : Qualité d'un héritage non soumis au cens et non noble duquel ne peut dépendre un fief.

Cramillie, cramyly : crémaillère.

Dijau, dizeau : dizaine.

Dismage : qui est assujéti au droit de dîme.

Douaire : usufruit attribué par les coutumes, à la veuve, par son mari défunt.

Droquet : Etoffe grossière à chaîne de lin et trame de laine portée par les paysans aux 18^e et 19^e siècles.

Estoupe (Etoupe) : Sous-produit fibreux issu du travail du lin ou du chanvre.

Estrain : paille (charée d'estrain : charretée de paille)

Fief : Bien confié par un seigneur à son vassal.

Flegard : sentier humide ou fossé d'écoulement.

Florin : Monnaie en usage à l'époque dans les Pays Bas Espagnols donc en Artois alors sous domination espagnole, de François 1er à Louis XIV. Le florin valait 20 sols.

Flouriere, fleurière : boîte à mettre la fleur de farine.

Formorture : héritage qu'une personne veuve laisse à ses enfants du premier lit, en se remariant, pour qu'ils en jouissent après son décès.

Fourchet, fourquet : fourche à quatre dents, utilisée surtout pour le déplacement du fumier.

Futaine, futerne : sorte d'étoffe.

Glui(ds) : paille de blé, ou mieux de seigle, préparée pour couvrir les toits de chaume ou lier les bottes de blé.

Germe : jeune brebis qui n'a pas encore porté.

Glène, géline : poule (cf patois du Haut-Pays).

Grebiaux : semble correspondre à " guerbieuwe ", qui, en patois du Haut-Pays signifie crible, tamis.

Hocque, hocquet : fourche à dents recourbées servant notamment à extraire le fumier du tombereau, dans les champs ; le hocquet à picque est un crochet à une seule dent servant à maintenir de la main gauche les céréales coupées avec la pique lors de la moisson.

Hoirs : héritiers directs

Indienne : Tissu peint ou imprimé fabriqué en Europe du 17^e au 19^e siècle. Le nom vient du fait qu'il était initialement importé des Indes.

Journal, journeaux : surface de terre qu'une charrue pouvait labourer en une journée.

Laiteron, laiteron : poulain d'un an qui boit encore le lait de sa mère

Linchoeulx, lincheu : drap de toile.

Louchet : bêche

Manoir amazé : terrain sur lequel est construite une maison.

Marseille, marchaine : récolte de grain semé en mars.

Méquinette : instrument métallique accroché à la crémaillère sur lequel on plaçait le chaudron.

Minchoir, menchoir, mainchoir : hachoir

Païelle, payelle : Poêle à frire.

Pied-sente : sentier seulement praticable à pied.

Pistole : pièce d'or espagnole valant environ 11 livres.

Pique : Petite faux se manœuvrant d'une seule main utilisée pour couper les récoltes sur pieds.

Platseau, plat-siau, plassiau : baquet en bois, évasé et muni d'une anse, servant à transporter la nourriture des animaux.

Plenne ou plane : Outil tranchant pour le bois avec une poignée à chaque extrémité.

Potière : étagère à vaisselle, principal ornement des anciennes maisons rurales.

Pourchast (pourchas) : quête de l'église.

Pourpris : enclos.

Pourpoint : vêtement d'homme couvrant le corps depuis le cou jusqu'à la base des reins, primitivement en toile piquée.

Poutre : jument qui n'a pas encore été saillie.

Quarteron : mesure agraire correspondant au quart d'un journal, c'est-à-dire le quart de la surface labourable par une charrue en une journée.

Quint (droit de) : Coutume de l'Ancien Régime en Boulonnais qui prévoyait que les enfants puînés héritaient, outre des biens meubles et des acquêts des parents, du cinquième (quint) des biens patrimoniaux attribués au seul aîné.

Quenvre : chanvre

Rasière, razière : Mesure de convention pour les grains, les pommes, les pommes de terre et autres matières sèches. En Boulonnais elle correspond à environ 2 hectolitres.

Scorion, scourion, soucriston, secreon : escourgeon, encore appelé orge d'hiver.

Seille, sillon : seau en bois cerclé de fer.

Setier, Septier ou sestier : ancienne mesure pour les grains valant environ 156 litres.

Seraigne : voir cheraigne.

Soye, soyer : scie, scier.

Surcensière : rente qui résulte d'un contrat d'arrentement entre deux personnes.

Taille : impôt sur les terres - et les personnes- dont en sont dispensés le clergé, les bourgeois des villes et la noblesse.

Tarelle : Tarière.

Telle, teille : vase en terre cuite, « baquet ».

Terre à la solle : terres qui reçoivent successivement les cultures faisant partie d'un assolement (rotation des cultures).

Tierçain, tierchain : qui est égal au tiers.

Tingue, tingne : baquet de bois servant à laver puis à conserver le beurre.

Tirtaine : tissu de texture grossière ; voir droguet.

Verge : ancienne mesure agraire valant le quart d'un arpent (ancienne mesure agraire valant environ le tiers ou la moitié d'un hectare).

Toye, toyette : taie

Vesche : vesce

Vin : pourboire.

Waras de vesches : vesce, souvent associée à une variété de pois (bisaille) destinée au fourrage.

Source principale

- Le patois boulonnais comparé avec les patois du nord de la France : vocabulaire, par Daniel Haignéré (1901).